

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, Monnerville, Étampes, Chamarande, Lardy, Bouray, Étampes, Monnerville, Angerville, Tours, Orléans) and times for various services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Tours, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 5,489 fr., versés par 37 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 44,494 fr. 51 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,644 fr., versés par 30 déposants dont 5 nouveaux.

Il a été remboursé 2,663 fr. 80 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 495 fr., versés par 7 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 4,171 fr. 62 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,423 fr., versés par 49 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 4,202 fr. 57 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 445 fr., versés par 3 déposants dont 4 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 10 Février 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— VALOIS Henri Gustave, 34 ans, né à Paris, ex-officier réformé, demeurant en dernier lieu au Haut-de-Villiers, commune de Cerny, actuellement sans domicile; 6 mois de prison, 25 fr. d'amende et aux dépens, pour abus de confiance et port illégal de décorations militaires.

— THILLIER Alexis-André dit Désiré, 50 ans, cultivateur, demeurant à Chauffour; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour violences et voies de fait.

— GODARD Edouard, 25 ans, journalier; — JOFFRE Salomon, 29 ans, ouvrier tonnelier, demeurant tous deux à Méréville; 6 jours de prison chacun et aux dépens solidairement, pour coups et blessures volontaires.

— SERGENT Alfred, 49 ans, charretier, demeurant à la ferme de Vintué, commune d'Étréchy; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse à l'aide d'engins prohibés.

Le vitrail des Sibylles à Notre-Dame d'Étampes.

(Suite et fin. — Voir le n° du 30 janvier.)

La Renaissance développa beaucoup cet usage de représenter les Sibylles dans nos églises. Rompant avec les naïves traditions du Moyen-Âge, pour vouer aux souvenirs du paganisme une admiration trop vive, cette époque dut naturellement songer à ces mystérieuses prêtresses. L'antiquité n'avait rien de plus chaste à lui offrir, rien qui se rattâchât plus directement au christianisme. Le pinceau vigoureux de Michel-Ange commença par les fixer aux voûtes de la chapelle Sixtine. Quelque temps après, pour inaugurer sa seconde manière, Raphaël choisit le même sujet, et l'église Sainte-Marie-de-la-Paix, à Rome, s'enrichit de ce nouveau chef d'œuvre.

Quatre sibylles y sont représentées avec sept anges. Pleine de noblesse, sous ses traits vieillies, la sibylle de Cumes fait contraste avec les trois autres, d'une beauté plus jeune et plus sereine. De l'Italie, ce goût nouveau se répandit en France : les sibylles entrèrent dans nos églises. Étampes n'est pas la seule cité qui puisse se glorifier de les avoir accueillies. On les voit encore sur les vitraux des cathédrales de Beauvais et d'Auch, des églises Saint-Vincent, de Marseille, Saint-Ouen, de Rouen, Notre-Dame de Brou. Amiens les possède en fresques splendides; mais la galerie des Sibylles, au château de Cbitry, près de Corbeil, dans l'arrondissement de Clamecy, offre dans ce genre ce qu'on peut imaginer de plus parfait. Le seizième siècle, déjà avancé, paraît être la date de ces peintures.

Les sibylles y sont au nombre de douze : dans leurs poses, la grâce s'allie merveilleusement à la richesse.

Les unes sont couronnées de fleurs légères, les autres ont le front orné de très beaux panaches. Près de chacune d'elles, dans un lointain vaporeux, on entrevoit les diverses circonstances de la vie du Sauveur qu'elles ont annoncées. Quatre vers français sont gravés au bas de chaque portrait : quelques-uns sont trop beaux pour être passés sous silence.

L'Agrippine à ceux-ci pour légende :

Ce Dieu, dont la splendeur, malgré tous nos efforts, Forçait nos faibles yeux de baisser la paupière, A voulu tempérer l'éclat de sa lumière, Et se faire voir ici sous les ombres d'un corps.

La Libyque tient à la main une branche de laurier et chante ainsi la descente de Jésus-Christ dans les limbes :

Enfin on forcera les portes des enfers; Un vainqueur descendra en ces demeures sombres, D'un rayon de ses yeux en chassera les ombres, Et d'un coup de sa main brisera tous les fers.

Près de l'Hellespontine, dans une clarté confuse, le Sauveur est présenté au temple, et cette inscription se lit au-dessous :

Ce Dieu, dont les beautés couvertes sous les yeux Ne nous apparaissent qu'obscurément dépeintes, Emu par nos ennuis et nos tristes complaintes, Les rendra clairement visibles à nos yeux.

La Delphique, en manteau doublé d'hermine, montre une étoile que suivent les rois mages :

Bas, superbe grandeur, royale majesté, Déposez la couronne, adorez votre Maître; Rois, adorez l'Enfant qui commence de naître, Il n'est rien de petit dans la divinité.

La Persique a près d'elle un tronc d'arbre brisé : l'antique serpent s'y tient enroulé; Marie apparaît au loin, environnée d'étoiles :

Ce serpent orqueilleux, ce célèbre trompeur, Que la mort d'une femme a rendu si superbe, Mourra quand une Vierge enfanta le Verbe, L'homme régénéré béna son sauveur.

La Phrygienne, une torche enflammée dans la main, annonce en ces termes les terribles arrêts de la justice divine :

Mortels, qu'un vain espoir de trop d'impunité N'endurcisse vos cœurs dans le libertinage! Les bons et les méchants auront pour leur partage Ou la vie ou la mort pour une éternité.

Les vers suivants sont les plus beaux peut-être. La sibylle de Cumes y célèbre la résurrection :

En vain enferme-t-on Jésus dans le tombeau; Sa chair porte avec soi le germe de la vie; Elle en fleurira mieux, étant ensevelie, En place d'un sépulchre on lui fait un berceau.

Les artistes ont donné aux sibylles divers attributs. Quelques-unes, par exemple, ont à la main une rose blanche à demi-éclosie, symbole de l'Incarnation, d'autres une lampe voilée, aux leurs incisées. C'est l'emblème de l'Évangile, qui doit plus tard éclairer la terre. Mais, le plus communément, on les représente avec les instruments de la passion, une croix, un roseau, une couronne d'épines.

Sur le vitrail de Notre-Dame, rien de pareil ne se remarque. C'est, dans son genre, une œuvre à part. La fenêtre où cette verrière est placée se partage en trois compartiments, formés par de longs meneaux à plein cintre.

Sur un fond bleu, un arbre détache ses rameaux à droite et à gauche. Les douze sibylles sont portées sur ces branches. Elles montrent, la plupart, un écriteau où sont gravés, en caractères gothiques, quelques fragments latins de leurs oracles. Ce qui fait l'incomparable mérite de ce beau travail, c'est qu'elles ont toutes une attitude diverse, une expression de physionomie différente. Le costume n'est pas le même non plus. Il est éclatant sans être criard. L'or s'y mélange agréablement avec la pourpre; les perles brillent sur les sandales, les bijoux envoient de doux reflets, et rien dans les plus des vêtements ne saurait choquer la plus correcte élégance.

Le sommet du vitrail est divisé en trois lobes : l'un d'eux est superposé aux deux autres; il représente

Marie et l'Enfant-Dieu s'embrassant dans les joies de l'Incarnation. C'est le couronnement du groupe tout entier. Immédiatement au-dessous, à droite, Isaïe est ravi en extase; on lit ces paroles :

Egredietur virga de radice Jesse.

Un rejeton sortira de la racine de Jessé.

A gauche, David plus calme appuie sa main sur une harpe, il chante le sacerdoce éternel du Messie :

Tu es sacerdos in aeternum.

Tu es prêtre pour l'éternité.

En restant toujours à gauche, la première sibylle qui se rencontre est Agrippa. Son bras droit repose sur le tableau de l'inscription; elle tient un rouleau dans sa main gauche. On dirait qu'elle écoute et qu'elle se complait dans une vision; une joie tranquille se répand sur ses traits :

Nacetur propheta magnus ex virgine...

Un grand prophète naîtra d'une vierge, par miracle.

La sibylle de Cumes vient ensuite, sur le même rang, elle est vêtue d'un beau drap d'or; à demi-tournée, elle montre du doigt l'Enfant-Jésus, elle est à genoux, comme si, par cet acte d'adoration, elle voulait dédommager le Sauveur des outrages sanglants que l'Esprit-Saint lui révèle :

Dabunt Deo alapas manibus iniquis, ora conspuent immundorum labiis.

Ils donneront des soufflets à Dieu, de leurs mains criminelles; leurs lèvres impures le couvriront de crachats.

La Tiburtine semble pénétrée de la haute majesté de ce Dieu qui doit venir; son geste est impérieux, elle commande l'adoration. Son visage est peut-être trop rêveur, je l'aimerais mieux plus énergique :

Hic verè magnus est, ipsum adora.

Celui-ci est vraiment grand, il faut l'adorer.

Au second rang, à la gauche du spectateur, la Delphique se présente la première, le regard incliné, elle reflète sur ses traits la confiance et l'amour. Le bleu clair et une couleur tendre composent son habillement. Elle tient un rouleau dans sa main droite, sa main gauche est posée sur un écriteau où se lit cette prophétie :

Jacebit in feno agnus et puellari officio educabitur Deus et homo.

Il reposera couché sur la paille comme un agneau; Dieu et homme il sera élevé par les soins d'une vierge.

La Lybique, au milieu, rappelle par la majesté de sa pose, le type sévère des impératrices romaines. Elle a pour inscription :

In pauperpate egredietur de utero virginis et in perpetuum regnabit.

Il naîtra d'une vierge, dans la pauvreté, et son règne n'aura pas de fin.

Vient ensuite la Persique. Son attitude est remarquable. L'inspiration la tourmente; elle est sous l'influence du spasme sacré. D'une main elle montre le ciel d'où le Messie doit venir, de l'autre elle soutient les bords de sa robe, où sont brodés de riches motifs bleu et or. Le texte de son oracle est ainsi conçu :

Ascendet puella puerum nutriens, dans ei lac proprium.

Une vierge naîtra qui nourrira son fils de son propre lait.

La Cimmérienne occupe la première place de la rangée suivante. Sa robe est d'un tissu d'or semblable à celui que porte l'Européenne. Son geste est solennel. Une de ses mains est levée, le revers tourné du côté du spectateur et l'index seul allongé. On lit près d'elle :

Nacetur de paupercula et bestie terrarum adorabunt eum.

Il naîtra d'une pauvre femme, les animaux eux-mêmes lui rendront hommage.

L'Égéeenne ou l'Hellespontine présente l'écriteau de ses deux mains. Il y a beaucoup d'énergie et de vivacité dans son regard. On devine une foi robuste et un désir ardent de la communiquer aux autres. Sa légende n'est pas longue :

Nacetur Deus in diebus novissimis de virgine hebraea.

Dans ces derniers temps, un Dieu naîtra d'une vierge juive.

Voici maintenant la Samienne. L'artiste a dépensé pour elle tout ce que son pinceau avait de grâces candides et sa palette de tons exquis. Quelle modestie aimable et en même temps quelle légèreté d'attitude! Les yeux de la sibylle sont baissés; l'esprit parle à son cœur; elle craint de perdre quelque chose de cette voix qui l'enchantait. Une draperie d'or est jetée sur ses vêtements roses et se replie avec une extrême élégance. L'inscription est non moins belle :

In ultimâ aetate humanabitur Deus et erit salus gentium.

Dans ce dernier âge, Dieu se fera homme et deviendra le salut des nations.

Trois sibylles nous restent encore à examiner. Elles ne sont pas les moins belles. D'abord la Phrygienne, étincelante sous son costume violet; une courte tunique d'or jette de la clarté sur cette couleur naturellement sombre. Elle porte à son cou un collier précieux, une large plume ombrage ses cheveux blancs. Sa main est étendue, à demi-fermée, comme si elle voulait toucher quelque objet. Le texte de sa prophétie va nous expliquer pourquoi :

Invisibile Verbum Dei palpabitur et nacetur ex virgine ut Deus.

On touchera le Verbe invisible de Dieu; comme Dieu il naîtra d'une vierge.

L'Erythréenne, avons-nous dit, est la prophétesse des châtiments célestes. Son maintien est sublime de noblesse et de fierté. On sent qu'elle parle au nom de Dieu. La couleur écarlate de sa robe fait encore ressortir l'inflexible sévérité de ses traits. Elle était parmi les sibylles que le temps avait complètement effacées du vitrail, aussi ne doit-on pas refuser de justes éloges à l'artiste qui nous l'a redonnée sous cet imposant aspect. L'inscription placée près d'elle est la plus longue de toutes :

Jesus-Christus, Filius Dei Salvator et celo rex adveniet per sacula futura, Sanctus in carne presens, ut judicet orbem.

Jésus-Christ, Fils de Dieu et Sauveur, dans la suite des siècles viendra du Ciel comme un roi : plein de sainteté il paraîtra dans sa chair pour juger le monde.

Mais de toutes ces brillantes figures, c'est encore l'Européenne que je préfère, parce que l'artiste dans un geste bien simple en apparence a mis une grande pensée. L'Européenne pose la main sur son cœur, ce n'est plus seulement Jésus-Christ annoncé, c'est Jésus-Christ déjà aimé. Aimer Dieu, les païens n'avaient pas le sens de cette idée; ils n'aimaient pas Dieu; ils n'aimaient pas l'homme. Le mot de charité, si éloquent dans sa double acception n'existait pas encore. Le Christianisme seul créa le mot et la chose. — Voici que sous le rayon prophétique la glace se fond dans le cœur de cette païenne. L'Incarnation lui est révélée. La charité se lève : de l'amour de Dieu pour l'homme naît enfin l'amour de l'homme pour Dieu. Voici dans quels termes elle prédit ce Sauveur désiré :

Veniet ille et regnabit in paupertate et dominabitur in silentio.

Il viendra... il régnera dans la pauvreté et dans le silence.

Dans le bas du vitrail un portique s'élevant jusqu'aux premiers rameaux, laisse voir entre ses arcades un paysage très-bien éclairé, semé de tourelles et baigné par un fleuve.

Telle est cette verrière des Sibylles; c'est l'une des merveilles de notre antique église.

Le visiteur peut en voir une autre, sans quitter sa place. — Avant de le congédier, je le prierai de lever la tête et de donner un peu d'attention à ces admirables clefs de voûte, situées dans les quatre dernières travées voisines du vitrail. Viollet le Duc les signale comme à peu près uniques en France. Deux d'entr'elles sont formées par des rois, deux autres par des anges. Dans l'une de ces dernières, les anges ont les ailes au repos : dans l'autre, ils les ont déployées.

Le badigeon qui recouvre ces sculptures empêche

d'en saisir toute l'originalité. Mais nous avons bon espoir et nous attendons patiemment. Un vent heureux souffle sur le monument : il lui enlève tous les jours de sa vieille poussière et lui rapporte un à un les ornements de sa jeunesse.

Tablettes historiques d'Etampes.

VENDREDI 10 FÉVRIER 1543.

Passage à Etampes du convoi de MADAME ANNE, deux fois royne de France, duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, de Richement, d'Estampes et de Vertus.

Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII et seconde femme de Louis XII, mourut au château de Blois, le 9 janvier 1543, âgée seulement de trente-sept ans.

« Ceste royne, dit un historien du temps cité par Brantôme, estoit une honorable et vertueuse royne et fort sage, la vraye mère des pauvres, le support des gentilshommes, le recueil des dames et damoiselles et honnestes filles, et le refuge des savants hommes : aussy tout le peuple de France ne se peut saouler de la pleurer et regretter. »

Rien n'avait encore égalé la pompe des funérailles qu'on lui fit. Son corps fut porté à Saint-Denis et son cœur enfermé dans un vase d'or en forme de cœur fut déposé aux Chartreux du faubourg de Nantes.

Bretagne, le hérald d'armes de la reine, décrit ainsi dans le récit des funérailles de cette princesse le passage du convoi à Etampes : (Paris, Aubry, 1858.)

« Le lendemain, qui fut le vendredi, arriva la royale princesse en sa conté et ville d'Estampes, où moult estoit armée, et bien le montrèrent à sa réception. Il vint à une lieue hors la ville grant nombre d'officiers, tant de justice que autres, tous vestuz de deuil, lesquels, après avoir fait la révérence au corps, plerant moult tendrement, vindrent joindre avec les gens d'église, comme chanoynes, cordeliers et autres en grant nombre. »

« An cette ville fut fait entrée comme à Orléans, et y estoient messeigneurs et dames du sang avec toute la triumphe du deuil. Et outre les quatre cens torches armoyées aux armes de la dicte dame et les cinquante de Bloys armoyées aux armes de la ville, il y avoit bien trois cens torches, partie aux armes de la ville, qui sont de gueulles à ung chasteau d'or masonné, fenestré et crénelé de sable ; sur le tout ung escu escartellé, le premier de France, le second, de gueulles à une tour portée, fenestree et crénelée de sable. »

« Les parties des autres torches qui se montoient bien deux cens, estoient armoyées d'ung escu, escartellé, le premier, de Jérusalem, le second, de sinople à ung escu de gueulles soutenu d'or sur une feuille de chesne d'argent. Je m'enquis pourquoi ils portoient ce quartier des armes de Jérusalem ; l'on me dit qu'ils estoient yssuz d'un noble homme, nommé Hue le Maire, sieur de Chailloy, lequel estant adverti que le roy Phelipes le Bel devoit ung voyage en Jérusalem, à pié, armé, portant ung cerce, et que le bon roy ne peut pour quelque maladie qui lui survint ; et entreprinist le dict sieur de Chailloy le voyage, ce qu'il fist et accomploit. Et pour partie de sa rémunération, celluy roy luy octroya ung quartier des armes de Jérusalem, et franchit et exempta de tous suicides luy, ses successeurs et héritiers et ceux qui d'eulx vienfront. Et ainsi sont peuplés depeus en grant nombre. Pour ce, sont-ils tenuz de venir au-devant du corps des princes à leur entrée d'Estampes, et où ilz y reposent mors sont tenuz de garder et veiller le corps ; ce qu'ils ont fait ce voyage à la dicte dame, et s'appellent la Franchise. Ainsi entra la dicte dame sous ung poiste, qui fut de damas, armoyé de ses armes, et fut mise à repos à l'église collégiale ; à l'entrée de laquelle y avoit ung grant drap noir, sur lequel estoit ung grant escusson de ses armes, garny et enrichy de agrées et cordelières. Aussi fut tout le cueur garny et paré de deuil bien armoyé, et la chappelle ardent et toute l'église bien parée de lumynaire. Les vigilles et service du soir et du matin fut beau ; et officia ledit abbé de la Roue. »

A ESTAMPES.

Estampes, las ! sans à jamais te faindre,
La magnanimité et royale duchesse,
De ton encolle souveraine contesse,
En grant douleur tu dois pleurer et plaindre.

RONDEAU.

Pleurez, humains, la douloureuse perte
Qui venue est, par d'olérance experte,
D'un dart mortel prins au lac de souffrance,
De tons vivans, mesement, dessous France.
En puissent voir leur d'olérance experte :
Sachez que plus ne sera recouverte
Celle dame que la terre a couverte :
Puys qu'en ses fais n'y a plus d'espérance,
Pleurez, humains.

P. M.

A Jeanne d'Arc.

On vient de mettre en vente, à Orléans, une image en chromo-lithographie représentant la bannière de Jeanne d'Arc ; à droite de cette bannière on lit les vers suivants :

Jeanne, où donc étais-tu que huit mois, sans pitié,
L'étrangé a foulé cette terre chérie,
Et que s'en retournant dans sa froide patrie,
Li a de la Lorraine emporté la moitié ?

Si c'est Dieu qui là haut enchaîne ta vaillance
Et qui pour nous punir, nous ôte ton appui,
Tourne-toi vers Marie, ô guerrière ! et dis-lui :
« Mère, autrefois, hélas ! tu m'as vue en France. »

Elle ne viendra pas ; on ne voit plus chez nous
Depuis longtemps déjà les anges redescendre,

Mais Dieu peut envoyer, s'il ne veut nous la rendre,
Son génie à nos chefs et son âme à nous tous.

Qui donc réserves-tu, Seigneur, dans ta pensée,
A l'honneur de porter sa bannière au combat ?
— Celui qui d'un bras fort, d'un cœur que rien n'abat
La prendra sur l'auiel où Jeanne l'a laissée.

Le Musée des Tabatières.

On place en ce moment dans les salles du musée du Louvre la collection si curieuse que M. et M^{me} Philippe Lenoir ont léguée à l'Etat.

Cette collection, divisée en six parties, est composée de tabatières, d'émaux, de miniatures, ivoires, bijoux et vieux laques. La collection des tabatières excite surtout, et à juste titre, la curiosité du public et des amateurs ; elle est unique au monde, dit la Liberté. Il en est quelques-unes dont le travail est exquis et qui ne sont pas estimées à moins de 12,000 francs ; merveilleux spécimens de l'orfèvrerie du dix-huitième siècle, les unes sont en or, d'autres émaillées avec des camées, des pierrieres, des miniatures.

Le donateur de ces bibelots de si grand prix n'était autre que le propriétaire du fameux café de Foy, où se voyait une hirondelle peinte au plafond par Carle Verneil. M. Philippe Lenoir avait réalisé une grande fortune et n'avait pas d'enfants. Amateur de tabatières de prix, il donna sa collection unique au monde à l'Etat, et il y a longtemps déjà que le public aurait été appelé à la contempler dans les vitrines du Louvre, si M. Lenoir n'avait eu l'idée singulière d'imposer une condition à la délivrance du legs. Il voulait que dans la salle où serait exposée sa collection figurât son portrait, non point en peinture, comme celui de M. Lesage, ni en buste, comme tant d'autres généreux donateurs, mais sa statue équestre. Cet ancien limonadier exigeait, par sa prétention, le duc de Brunswick exigeant, par testament, la sienne dans la ville de Genève, comme on ne l'accorde généralement qu'aux souverains, et encore après leur mort.

L'administration des beaux-arts refusa, comme bien on pense, et Lenoir mourut. Sa veuve, plus raisonnable, légua la collection sans condition.

Un catalogue fort bien étudié a été dressé par les soins de MM. Barbet de Jonv, Saglio et Courajod, et constitue une page fort instructive de l'orfèvrerie du dix-huitième siècle.

FEU ROUSSELOT *

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite.)

VIII

Dire ce qu'il y avait eu d'indignation, de révolte et de douleur dans ces derniers mots, ce serait impossible. — Croyez-vous donc, reprit Anatole, que je veuille garder des biens qui me rapportent tout au plus, deux et demi pour cent ?

— Deux et demi pour cent !... répartit avec chaleur le vieillard : comptez-vous donc pour rien la doute sécurité du chez soi, le bonheur de fouler une terre qui soit vôtre, de la voir se couvrir de fleurs, de moissons et de fruits, de vous intéresser au moindre arbrisseau, à la moindre pâquerette ? Comptez-vous donc pour rien la plus pure satisfaction du devoir accompli ? Le devoir pour vous n'est-il pas de garder cette maison que votre cousin aimait tant... de continuer à faire bénir le nom de Rousselet dans tous les environs, d'agir en sorte que le malheureux puisse croire que ce pauvre Mathieu existe encore, ou que, du moins, il a bien choisi son successeur, auquel du ciel son ombre sourit ? Voilà qui double bien le revenu, n'est-il pas vrai, M. Anatole ?

— Possible, ricana le jeune héritier ; mais ces valeurs-là ne se cotent point à la Bourse, mon cher monsieur.

A cette réponse, M. Jean eut un intraduisible geste et dans ses yeux une larme brilla.

Quant à Prosper, son mouvement d'indignation fut superbe.

— Ventrebleu ! s'écria-t-il, quel dommage que je n'aie pas une centaine de mille francs. Je t'épargnerais au moins le souci de vendre cette maison, car je l'achèterais tout de suite.

— Toi ?

— Moi. Et j'y installerais dès demain mon atelier, et, après-demain, je me mettrais à chercher quelque douce et simple jeune fille qui m'aiderait à continuer dans ce pays la tâche de feu Rousselet. Je remplacerais le cousin Mathieu, oui !... et ce serait un bonheur pour moi, je le sens là... un bonheur que d'habiter cette chambre où il a vécu, de m'endormir chaque soir dans ce vieux lit de chêne, en demandant à l'ombre amie du bonhomme :

— Est-ce bien ainsi qu'on s'y prend pour être un homme heureux, un honnête homme ?

— Prosper ! voulut interrompre Anatole.

— Je ne changerais rien ici, poursuivit-il, et j'attendrais qu'une pierre tombât pour la remplacer par une autre. J'aimerais la maison, j'aimerais le verger, j'aimerais le jardin... les roses, les anémones, les dahlias, les tulipes. Toutes ces fleurs, en se voyant si bien soignées, ne manqueraient pas de se dire :

— Notre ami Rousselet est toujours là. Les serviteurs également le penseraient, les pauvres aussi, aussi les animaux. Je serais aimé par tous les gens et par toutes les bêtes, à commencer par le vieux César, qui jappe en ce moment sous cette fenêtre, absolument comme s'il entendait ce que je dis.

Je serais heureux, ah ! oui... si j'avais cent mille francs, car j'achèterais bien vite toutes ces joies que tu ne comprends pas, malheureux, toi qui ne sais rien évaluer que par des chiffres, et pourvu que le ciel m'accordât de temps en temps un coucher de soleil comme ce soir, un clair de lune comme maintenant... Sacrebleu ! je croirais diablement bien avoir placé mon argent.

* Voir les numéros des 7 et 21 novembre, 12 décembre 1874, 9, 16, 23 et 30 janvier 1875.

Durant quelques secondes encore, l'artiste continua sur le même ton. Anatole commençait à se blesser ; sur une des dernières plaisanteries de l'artiste, qui venait d'appeler le boursier Monsieur Deux et demi pour cent, celui-ci se fâcha.

— Assez, dit-il, je n'ai de conseil à prendre ici de personne. Je n'ai pas surtout à recevoir de leçon. Ma volonté est de vendre, je vendrai. Ça ne te regarde pas, puisque tu n'as tes cent mille francs qu'en rêve, et que tu sais parfaitement que je ne te ferai pas crédit.

— Anatole !

— Assez, te dis-je... et crois-moi, couchons-nous ; il est l'heure. Demain, en revenant de Cherbourg, j'espère te retrouver plus raisonnable ; à demain. Carrié à vous, Monsieur Jean... vous savez... que la carriole soit prête de grand matin pour me conduire chez le notaire.

— C'est donc bien résolu, Monsieur ?

— Très-résolu.

— Il suffit.

Prosper était déjà hors de la chambre ; M. Jean le suivit sans ajouter un seul mot.

— Où me couchez-vous ? demanda l'artiste qui semblait déjà avoir tout oublié.

Mais il n'en était pas de même du vieillard, qui paraissait en proie à un véritable chagrin.

Ce fut cependant avec un sourire qu'il répondit au jeune homme :

— Par ici, Monsieur Prosper, par ici ! Je vais vous conduire moi-même à la chambre que je vous ai fait préparer.

Et déjà il marchait en avant.

Le jeune homme allongea le pas, et passant son bras sous celui du vieillard :

— Je comprends, lui dit-il en même temps avec une accentuation toute pleine de sympathie, je conçois votre tristesse, mon pauvre Monsieur Jean ! Ce domaine va passer dans des mains étrangères ; pour un vieux serviteur tel que vous, c'est bien dur. Au lieu de vieillir ici, comme vous l'espérez sans aucun doute, il va falloir vous en aller bien loin peut-être, ne plus jamais revoir ces lieux que vous aimez tant, en perdre même jusqu'au souvenir.

— Oh ! quant à cela ! non... je l'emporterai dans mon cœur ! s'efforça de sourire le vieillard.

— Mieux encore que cela ! s'écria l'artiste comme frappé d'une inspiration soudaine ; si vous êtes exilé, Monsieur Jean, je veux que vous emportiez avec vous les Ormettes sous votre bras.

— Que voulez-vous dire ?

— Ne m'interrogez pas : c'est une surprise que je veux vous faire. A demain, Monsieur Jean.

— Monsieur Prosper, à demain... Voici votre chambre ; c'est celle où feu Rousselet logeait ses amis.

Et le bonhomme disparut enfin, après un dernier bonsoir amical.

— Pauvre vieux ! murmura l'artiste qui, durant quelques secondes encore, resta immobile sur le seuil avec son bougeoir à la main. Enfin, il entra.

C'était une véritable chambrette campagnarde, cellulaire, mais si confortable et si propre qu'elle en faisait plaisir à voir.

Prosper, avant tout, ouvrit sa malle de voyage et en retira tout son attirail de paysagiste, qu'il disposa, dès le soir même, pour le lendemain.

Puis il se coucha, et presque aussitôt, déjà plongé dans le plus profond sommeil, il rêva qu'il avait cent mille francs... qu'il achetait les Ormettes... qu'il épousait la fille au chapeau de paille de Rubens... et finalement qu'il avait une ribambelle d'enfants joufflus et roses, comme Greuze en a suspendu sur le sein entr'ouvert de ses blondes mamans villageoises.

Cn. DESLYS.

(La suite prochainement.)

Marché aux bestiaux du 6 Février 1875.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	9582	6775
Vaches.....	414	83
Chevaux.....	87	34
Porcs.....	405	79
Anes.....	7	4
Totaux....	9892	6972

Marché très-animé ; — beaucoup d'acheteurs ; — les transactions sur les moutons et les vaches ont été très-vives ; à peine installés, les moutons étaient vendus. — On a remarqué un groupe de chevaux de luxe qui ont été payés un prix élevé, mais peu d'affaires sur les chevaux de trait. — Les porcs présentaient de très-beaux choix, aussi d'importants achats ont été faits.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

de MM. RICHOU père et fils

9, rue du Haut-Paré, 9

ETAMPES.

MM. RICHOU père et fils ont l'honneur d'informer le public que leur séjour à Etampes ne se prolongera pas au-delà de la fin du mois ; en conséquence, ils invitent les personnes qui ont l'intention de leur confier quelques travaux à ne pas attendre les derniers jours. Ils opèrent tous les jours depuis dix heures jusqu'à trois heures.

Les heures de la matinée sont toujours préférables à celles de l'après-midi.

Théâtre d'Etampes.

Dimanche 14 Février 1875.

PAUL FORESTIER, pièce en quatre actes, de M. EMILE AUGIER, de l'Académie Française (Théâtre-Français).

Le choix d'un genre, comédie nouvelle en un acte, de MM. E. LABICHE et DELACOUR (Vaudeville).

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 45. — On commencera à 8 h.

M. H. JACOB, facteur et accordeur de pianos, 42, rue des Petites-Ecuries, — ci-devant 49, rue des Martyrs, Paris, — sera prochainement à Etampes. — Les clients non abonnés sont priés d'écrire : chez M. CLICHY, hôtel du Grand-Courrier.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCE.

Du 8 Février. — LÉONCE Augustine Georgette, rue Reverseaux, 47.

DÉCÈS.

Du 5 Février. — BLUET François-Pierre, 64 ans, jardinier, rue Reverseaux, 42. — 8. RIQUOIS Catherine-Séraphine, 75 ans, veuve Pinet, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4. — 9. GAURIER Marguerite-Félicité, 89 ans, rentière, veuve Chauflon, rue Basse-de-la-Foulerie, 39. — 9. PHILIPPE Jacques-Joseph, 58 ans, rentier, rue de la Cordonnerie, 19. — 9. BASTIDE Jean Charles, 65 ans, ancien chauffeur, place Notre-Dame, 47. — 10. BRÈRE Louis-Frédéric, 82 ans, rentier, rue des Cordeliers, 24. — 12. BELZACQ Louis Charles, 85 ans, ancien postillon, rue de l'Alou, 42. — 12. ROUILLOIN Frédéric, 77 ans, jardinier, rue du Puits-de-la-Chaine, 2.

Pour les articles et faits non signés : ABEL ALIEN.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-40

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, du catarrhe pulmonaire, de la consomption et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARBERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-40

VULNERINE MAUREL

Antiputride puissant, employée contre beaucoup de maladies, et la Pomme de Vulnérinée, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux annonces.)

Un Journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARTON, CRÉMIER, FAYE, FODICAND, GRÉVY, JOZON, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCET, MÉLINE, RAMEAU, RIONDEL, LÉON ROBERT, CH. ROLLAND, NÉBARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON, etc.

Reorganisée sous le patronage de nombreux députés de la gauche et du centre gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, l'Opinion Nationale est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu officiel des débats de l'Assemblée.

Le lecteur, y trouvant en outre de nombreux documents parlementaires et des informations exactes, peut donc étudier et juger en toute connaissance de cause les questions traitées à la Chambre.

Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. La fondation de la République, le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, la réalisation des réformes nécessaires impérieusement réclamées par les esprits éclairés dans toutes les branches de l'administration, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'Opinion Nationale.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, mérite d'occuper une grande place dans la presse quotidienne. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa reorganisation, et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS :

Un an, 61 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

BUREAUX : RUE COQ-HÉRON, 5, PARIS.

L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE :

Le Siège de Paris, un beau volume in-8°.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(4) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

JUGEMENT

DE

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le deux février mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié,

Il appert :

Que madame Augustine - Léontine BROSSARD, épouse de M. Joseph - Antoine PICHOT, ancien boucher, demeurant ensemble à Etampes, et ledit sieur Joseph Antoine PICHOT, ont été séparés de biens.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Etampes, le treize février mil huit cent soixante-quinze.

Signé, **BOUVARD.**

(2) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs.

Par le ministère de M^e DUBOIS, notaire à Asnières (Loiret),

Commis à cet effet,

1^o. — A ASCHÈRES, EN SON ÉTUDE,

DE L'IMMEUBLE

DANS LEQUEL EST EXPLOITÉ

L'HOTEL & CAFÉ DU LOIRET

Sis à Asnières, Grande-Rue,

COMPRENANT

Bâtiments d'habitation & d'exploitation, Écuries & Cours;

2^o. — EN LA MAISON COMMUNE DE CROTTEZ,

DE TROIS

PIÈCES DE TERRE

Sises commune de Crottes, canton d'Outarville,

EN QUATRE LOTS.

Les Adjudications auront lieu :

Le Dimanche 14 Mars 1875, heure de midi,

EN LA MAISON COMMUNE DE CROTTEZ,

Pour les Terres sises terroir de Crottes;

Et le même Dimanche, à deux heures de relevée,

EN L'ÉTUDE DE M^e DUBOIS, NOTAIRE,

Pour la Maison sise à Asnières.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le cinq janvier mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de MM. Louis-Henri-Désiré PILLOY, chaisier, et Edouard PILLOY, sculpteur, demeurant tous deux à Paris, rue du Petit-Musc, numéro 27;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Auguste-Ferdinand Edelin, rentier, demeurant à Saclas, en sa qualité de tuteur de Lucien-Alfred et de Emile-Alexandre Pilloy, frères germains des requérants;

Ayant pour avoué constitué M^e Breuil, exerçant près le même Tribunal, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Faustin-Alfred Girard, charbon, demeurant à Pithiviers,

« En sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Pilloy, sus nommés, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs, du premier septembre mil huit cent soixante-quinze. »

Procédé, le Dimanche quatorze Mars mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la Maison commune de Crottes, pour les terres sises terroir de Crottes;

Et le même Dimanche, à deux heures de relevée, en l'étude, pour la maison, et par le ministère de M^e Dubois, notaire à Asnières, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Conquêts de la communauté PILLOY-PIGÉ.

Canton d'Outarville (Loiret).

MAISON, HOTEL ET CAFÉ DU LOIRET.

Commune d'Asnières.

Premier lot.

Une MAISON, située à Asnières, quartier du Bourg, sur la Grande-Rue, proche l'église, servant de café, avec toutes ses aisances et dépendances, portant pour enseigne « Café du Loiret », composée :

Premièrement. D'un principal corps de bâtiment sur la Grande Rue, comprenant :

Au rez-de-chaussée :

1^o Une grande salle de billards, carrelée et plafonnée, éclairée au nord sur la Grande-Rue par trois croisées ordinaires et deux devantures vitrées, ouvrant aussi sur la rue par deux portes vitrées, et ayant encore deux portes donnant accès l'une dans la chambre à feu ci-après et l'autre dans le couloir ci-après;

2^o Une chambre à feu, carrelée et plafonnée, à la suite et au midi de partie de la salle ci-dessus, éclairée par deux croisées sur la cour ci-après et ayant une porte communicant avec la salle ci-dessus, une autre ouvrant sur le carré de la cave ci-après, et une troisième ouvrant sur la verrière ci-après;

Dans cette chambre prend naissance l'escalier conduisant aux étages supérieurs, ledit escalier fermé par une porte;

3^o Un petit carré ou vestibule, au couchant de cette chambre, ouvrant sur la cour et sur la chambre ci-dessus, dans lequel se trouve la descente des caves, fermé par une porte;

4^o Un autre petit carré, servant de verrière, également au couchant de la chambre ci-dessus et au midi de la salle, séparé de l'autre petit carré par la descente des caves et l'escalier du premier;

5^o Une cuisine dite fournil, carrelée et planchée, au couchant, à la suite des carrés ci-dessus et au midi de la salle de billard, éclairée par une porte vitrée donnant sur la cour, au midi, et ayant une autre porte communicant avec la verrière;

6^o Un couloir ou portail au couchant et à la suite de la cuisine ci-dessus, non fermé dans son bout midi;

7^o Et trois caves voûtées en pierres, communiquant d'une dans l'autre, dans lesquelles on parvient par une descente en pierres prenant naissance sur le carré numéro 3; l'une de ces caves est sous la partie couchant de la salle de billard, la deuxième sous le milieu environ de ladite salle, et la troisième sous la chambre numéro 2;

Au premier étage :

8^o Une chambre froide, carrelée et planchée, dans le bout couchant, éclairée par deux croisées au nord sur la rue, et ayant une porte ouvrant sur la chambre ci-après;

9^o Une autre chambre froide, carrelée et planchée, à la suite et au levant de la précédente, éclairée au nord sur la rue par une croisée, ayant une porte ouvrant sur le palier ci-après et deux autres donnant accès, l'une dans la chambre ci-dessus et l'autre dans celle ci-après;

10^o Une chambre à feu à la suite et au levant de la précédente, éclairée au nord par une croisée sur la rue, et ouvrant dans la chambre précédente;

11^o Une autre chambre froide, carrelée et plafonnée, à la suite et au midi de la précédente, éclairée par une croisée au midi, sur la cour, et ouvrant sur le palier ci-après;

12^o Un petit cabinet en mansarde, carrelé et plafonné, au-dessus du carré des caves et de l'escalier du premier étage, ouvrant sur le palier;

13^o Un palier sur lequel aboutit l'escalier du premier étage, prenant naissance dans la chambre à feu numéro 2; sur ce palier ouvrent quatre portes, donnant accès, l'une dans la chambre numéro 9, l'autre dans celle numéro 11, la troisième dans le cabinet numéro 12, et la quatrième ouvre sur l'escalier conduisant au grenier ci-après;

Et au deuxième étage :

14^o D'un grand grenier carrelé, régnant au-dessus de toutes les chambres numéros 8, 9, 10 et 11;

Ce corps de bâtiments est construit en pierres et couvert en tuiles.

Deuxièmement. D'une cour pavée en dalles et pierres, au midi et à la suite du bâtiment ci-dessus désigné.

Troisièmement. D'un puits à eau, couvert de planches, dans la cour ci-dessus, adossé au bâtiment ci-après.

Quatrièmement. D'un deuxième corps de bâtiments, comprenant :

1^o Une grande pièce non carrelée, mais planchée, servant de buanderie et de bûcher, dans le coin sud-est de laquelle est la bouche d'un four à cuire pain, dont la motte est en dehors, et une chaudière en cuivre, fixée sur un fourneau en briques; on pénètre dans ce bâtiment par deux portes, ouvrant l'une sur la cour ci-dessus et l'autre sur la cour ci-après, et encore par une grande porte ouvrant sous le portail ci-après, et il est éclairé par une croisée au midi sur la cour ci-après;

2^o Un portail non fermé, dans le bout couchant de ce corps de bâtiment, servant à communiquer de la cour ci-dessus à la cour ci-après;

3^o Et un grenier en planches régnant au-dessus de ladite pièce et du portail;

Ce corps de bâtiments est construit en pierres et couvert en tuiles.

Cinquièmement. D'une autre petite cour non pavée, au midi et à la suite de ce dernier bâtiment.

Sixièmement. D'un petit hangar sur poteaux, non fermé, couvert en ardoises, dans le bout levant de cette cour, en appentis du mur commun avec les héritiers Sancier, et couvrant la motte du four.

Septièmement. D'un puits à latrines, dans l'angle sud-est de cette cour, adossé au bâtiment ci-après;

Huitièmement. Et d'un troisième corps de bâtiments, au midi et à la suite de la cour ci-dessus, comprenant :

1^o Une écurie, dans son bout couchant, ayant une porte ouvrant sur la cour ci-dessus, construite en pierres et couverte en ardoises;

2^o Un portail à la suite et au nord de cette écurie, couvert en tuiles, donnant accès sur la rue Fleurie, et fermé par une grande porte à deux battants;

3^o Et un grenier au-dessus de l'écurie.

Il est fait observer que, lors du bail consenti aux époux Grandvilliers, locataires actuels de ladite maison et dépendances, il existait un portail fermé par une porte cochère, dans le bout couchant du premier corps de bâtiments, qui conduisait de la rue à la cour. Depuis, lesdits époux Grandvilliers ont réuni ce portail à la salle de billard.

Tous ces bâtiments et cours, qui ne forment qu'une seule dépendance, tiennent du nord, par le corps de bâtiments désigné premièrement, à la grande rue du bourg, du midi, par le corps de bâtiments désigné huitièmement, à la rue Fleurie, du levant, par les pignons des corps de bâtiments désignés premièrement, quatrièmement et huitièmement, qui sont mitoyens, et par les murs de clôture des cours, qui sont communs jusqu'à la hauteur de deux mètres deux cent soixante-quatorze, pour la cour désignée deuxièmement, et en entier pour l'autre, aux héritiers Sancier, et du couchant, par les pignons des corps de bâtiments désignés premièrement, quatrièmement et huitièmement, qui

sont les 4^o et 8^o, mitoyens en entiers, et le 4^o, seulement jusqu'à la hauteur du plancher, et par les murs de clôture des cours, qui sont mitoyens, celui de celle désignée deuxièmement, jusqu'à la hauteur de deux mètres deux cent soixante-quatorze, et celui de celle désignée premièrement, en entier, à M. François Berhaut.

Le tout cadastré sous la section N, numéros 883, 884, 886 partie, 887 et 888, pour une contenance totale de quatre ares quatre-vingt-seize centiares. — 1^{re} classe.

Sur la mise à prix de 7,500 fr.

Propres de la succession de M. PILLOY.

TERRES LABOURABLES.

Commune de Crottes.

Deuxième lot.

Vingt-huit ares douze centiares suivant la renommée, vers Boulay ou la Grouette; tenant d'un long nord enfants Boudet, d'autre long Amable Desmuid, d'un bout levant les terres du Marvilliers, et d'autre bout Barberon.

Cadastrés section D, numéro 404, pour quarante un ares cinquante-quatre centiares. — 5^e classe.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Troisième lot.

Quatorze ares six centiares de terre, au champier du Noisement; tenant d'un long nord Armand Fichet, d'autre long sommier Pierre Chalme, d'un bout le chemin du Noisement à Boulay, et d'autre bout Lejeune, de Dhuis.

Cadastrés section D, numéros 340 et 344, pour quinze ares cinquante-cinq centiares. — 2^e classe.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Quatrième lot.

Un are soixante-seize centiares de terre, situés au champier du Cottereau; tenant d'un long nord Bertheau, de Martinatrap, d'autre long Rivière, de Crottes, d'un bout levant veuve Thibault, et d'autre bout Portehault-Picard.

Cadastrés section B, numéro 632, pour deux ares cinquante centiares. — 1^{re} classe.

Sur la mise à prix de 30 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Asnières,

En l'étude de M^e DUBOIS, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriétés;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le six février mil huit cent soixante-quinze.

Signé, **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, folio 424 recto, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, **DELZANGLES.**

(3) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance,

Séant à Etampes,

Au Palais de Justice de ladite ville,

D'UNE

MAISON

Servant d'Auberge,

Ayant pour enseigne Au Duc-d'Orléans,

Sise à Etampes, place du Petit-Marché-Notre-Dame,

et carrefour de l'Impasse-aux-Chats,

Avec

COUR ET DEUX ÉCURIES,

ET DE TROIS

PIÈCES DE TERRE

Sises au terroir d'Etampes,

EN 4 LOTS

Le tout appartenant à la dame MATHIEU-LIMET,

aubergiste à La Ferté-Alais.

L'Adjudication aura lieu le Mardi 9 Mars

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En vertu de 4^o d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e Legros, huissier à Etampes, en date du vingt-cinq août mil huit cent soixante-quatorze, visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques d'Etampes, le premier septembre suivant, volume 43, numéro 40;

2^o D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le douze janvier mil huit cent soixante-quinze, enregistré,

Il sera,

Aux requête, poursuites et diligences, de Madame Aurélie Eléonore ROSSIGNOL, propriétaire, demeurant à Orléans, rue des Carmes, numéro 46, veuve du sieur Louis-Pierre Germain SEVESTRE;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100, lequel est constitué pour madame Sevestre, sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites;

Procédé, le Mardi neuf Mars mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, au Palais de Justice de ladite ville, à l'adjudication après l'extinction des feux, des immeubles saisis sur la dame Augustine Limet, épouse du sieur Victor-Gabriel Mathieu, ladite dame aubergiste tenant l'hôtel du Cheval-Blanc à La Ferté-Alais, et sur ledit sieur Mathieu, comme assistant et autorisant la dame son épouse, et dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON sise à Etampes, place du Petit-Marché Notre-Dame et carrefour de l'Impasse-aux-Chats, servant d'auberge, ayant pour enseigne : Au Duc-d'Orléans, occupée par un sieur Gandil, aubergiste et restaurateur, tenant d'un bout au petit inarché Notre-Dame et à l'impasse, d'un côté à la rue de la Cordonnerie, d'un autre bout à une ruelle.

Cette Maison comprend : au rez-de-chaussée, une grande pièce servant de salle à boire et de restaurant, séparée d'une autre pièce faisant suite par un corridor; dans ce corridor, une autre pièce servant de cabinet; au bout de ce corridor, une autre pièce servant de cuisine; enfin, à la suite, une quatrième pièce servant de débarras.

Au premier étage, six pièces servant de chambres à coucher.

Au second étage, quatre autres pièces servant également de chambres à coucher.

Un autre corps de bâtiment dans la cour, élevé sur caves et comprenant deux écuries, un puits; chambres et greniers dessus.

Dans une seconde cour, un hangar en appentis sur toute la longueur.

Tous ces bâtiments sont couverts en tuiles et pour une petite partie en ardoises.

Cette Maison et ces bâtiments sont portés au cadastre sous la section J, et figurent au plan sous le numéro 4200.

Sur la mise à prix de 3,500 fr.

Deuxième lot.

Soixante-seize ares trente-trois centiares de terre, d'un seul tenant, sis à Etampes, lieu dit Moque-Bouteille ou Saint-Lazare, section B, partie des numéros 484, 486, 487, 489, 491 et 495 du plan; tenant d'un long la dame Mathieu, numéros 480 et 481, d'autre long M. Barillier, d'un bout le chemin de la Croix-de-Vernailles, d'autre bout M. Baudet, et par hache M. Barillier.

Sur la mise à prix de 430 fr.

Troisième lot.

Cinquante-neuf ares trente-quatre centiares de terre et bois, d'un seul tenant, lieu dit Saint-Lazare, numéros 480 et 481 du plan, section B du cadastre; tenant d'un bout le chemin de la Croix-de-Vernailles, au midi M. Duclos, au nord la pièce ci-dessus.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Quatrième lot.

Seize ares de terre et bois environ, lieu dit Saint-Lazare, numéro 495 du plan, section B du cadastre; tenant d'un bout la pièce ci-dessus, d'autre bout M. Jouet et M. Baudet.

Sur la mise à prix de 40 fr.

PURGE LÉGALE.

Il est en outre déclaré à tous qu'il appartiendra que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente, est déposé au greffe du Tribunal de première instance séant à Etampes, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le huit février mil huit cent soixante-quinze.

Pour original,

Signé : **CHENU.**

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A M^e BOUVARD, avoué présent, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Au Greffe du Tribunal, où est déposé le cahier des charges.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le douze février mil huit cent soixante-quinze, folio 425 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : **DELZANGLES.**

Etude de M^e DAVELUY, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

Au Bureau de la Commission administrative de l'Hospice

d'Etampes,

Sis rue de la Cordonnerie.

Le Lundi 15 Février 1875, à une heure,

Par le ministère de M^e DAVELUY

Notaire à Etampes,

DU

DROIT AU BAIL

DU

MOULIN DE BRESSAULT

Commune d'Etampes.

Ce Moulin, situé sur la rivière de Chaslouette, est monté de quatre paires de meules.

Le mécanisme, fait complètement à neuf il y a quelques années, est en parfait état.

La location est faite à prise bourgeoise.
 Les Bâtimens se composent d'un principal corps couvert en tuiles, élevé d'un rez-de-chaussée et de quatre étages, contenant le mécanisme du moulin, l'habitation du meunier et des magasins.
 Vastes communs, comprenant : Sellerie, écurie, remise, bûcher, cellier, buanderie, lavoir.
 Cour et jardin.

Le tout clos de murs.
 L'adjudicataire aura la faculté d'établir, aux conditions du cahier des charges, une machine à vapeur qui lui sera reprise à dire d'experts, lors de l'expiration du Bail, par l'Administration de l'Hospice.

Mise à prix..... 1,900 fr.
 Entrée en jouissance le 22 Juillet 1875.
 S'adresser, pour visiter, sur les lieux ;
 Et pour tous renseignements, à M^e DAVELUY, notaire à Etampes, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

VENTE SUR LICITATION
 Par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes,
 SAVOIR :
 EN SON ÉTUDE :
 1^o le Dimanche 28 Février 1875, heure de midi.

MAISON BOURGEOISE
 Sise à Etampes, rue du Pont-Queneux, n^o 9,
 Avec
 COUR, ÉCURIE, REMISE ET GRAND JARDIN,
 Sur la mise à prix de..... 10,000 fr.

ET DE
36 PIÈCES DE TERRE & BOIS
 Sises terroirs d'Etampes, Audeville, Césarville, Valpuseaux et Maise ;
 Et le Dimanche 7 Mars 1875,
 2^o heure de midi,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLECONIN,
 3^o à une heure de relevée,
 EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BRIÈRES-LES-SCÈLLES,
 DE 58 PIÈCES DE
TERRES, BOIS & FRICHES
 Sises terroirs de Villeconin, Boissy-le-Sec, Brières et Etrechy.

S'adresser, à Etampes :
 A M^e BOUVARD, BREUIL, CHENU, avoués ;
 A M^e DARDANNE, DAVELUY, notaires.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.
ADJUDICATION
 En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes,
 Le Dimanche 28 Février 1875, à 1 heure,
EN UN SEUL LOT
 de 2 hectares 71 ares 53 centiares
DE TERRE
 EN CINQ PIÈCES,
 Terroir de Bontilliers,
 Appartenant à M. Cyprien AUGLERG.

Revenu net d'impôts..... 205 fr.
 40 ans de bail.
 S'adresser audit M^e DARDANNE, notaire.

ADJUDICATION
 EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES D'ORLÉANS,
 Le Samedi 27 Février 1875, à midi,
 Par le ministère de M^e LINGET,
 Notaire à Orléans,
 DES
IMMEUBLES
 Ci-après.

PREMIER LOT.
 La FERME DE PARAS, située commune de Janville, à deux kilomètres de Janville, et à trois kilomètres de Toury, station principale du chemin de fer de Paris à Orléans.
 Cette Ferme consiste en bâtimens d'habitation et d'exploitation, et en la quantité de 114 hectares 42 ares 95 centiares de terres labourables, en plusieurs pièces situées autour et non loin du corps de ferme, pour la plus grande partie sur la commune de Janville, et pour le surplus sur celle d'Oinville-Saint-Liphard.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
 Etampes, le 13 Février 1875.

Ces terres sont classées d'après le cadastre de la manière suivante :

1 ^{re} Classe.....	62 ^h	34 ^a	77 ^c
2 ^e —	31	60	55
3 ^e —	41	68	60
4 ^e —	8	45	08
5 ^e —	39	90	
114 ^h 18 ^a 90 ^c			

Elle est louée aux époux CHARPENTIER CLICHY, par bail enregistré qui expirera le 23 avril 1888, moyennant, outre les impôts de toute nature, un fermage annuel de 9,660 francs.

Mise à prix..... 210,000 fr.
 ADJUDICATION SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

DEUXIÈME LOT.
 LOT DE TERRES sis commune de Janville.
 Ce Lot de terres, comprenant quatre pièces, contient 4 hectares 31 ares 20 centiares.

Il est loué par bail authentique à MM. HARDY et MARCEAU jusqu'au 23 avril 1888, moyennant, outre les impôts de toute nature, un fermage annuel de 400 fr.

Mise à prix... 10,000 fr.
 ADJUDICATION SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

On traitera avant l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.
 S'adresser, pour tous renseignements :
 A M^e LINGET, notaire à Orléans, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges. 5-4

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

A LOUER AUX ENCHÈRES,
 A Chalo-Saint-Mard.
 En l'étude et par le ministère de M^e PASQUET, notaire,
 Le Dimanche 28 Février 1875, à une heure,

LES
FERME, MOULIN ET ÉTANG DE MOULINEUX
 Sis commune de Chalou-Moulineux, Canton de Méreville.

DÉSIGNATION :
 Bâtimens du Moulin, de la Ferme et de l'habitation, sis à la sortie de l'étang, cour et jardin.
 Bâtimens de l'ancienne ferme de la Brigaderie.
 Etang de Moulineux, d'une contenance de 42 hectares 76 ares.
 4 hectare 43 ares 80 centiares de prairie et aunais.
 40 hectares 50 ares 63 centiares de terres labourables.
 4 hectare 42 ares 92 centiares de bois et friches.

ENTRÉE EN JOUISSANCE :
 De l'Étang et du Moulin, le 4^{er} avril 1875 ;
 Et de la Ferme, par la levée des guérets du 23 avril 1875.
Mise à prix, les impôts en sus... 2,000 fr.
 S'adresser, pour visiter, sur les lieux ;
 Et pour tous autres renseignements :
 A M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard, dépositaire du cahier des charges ;
 Ou à M. LECLER, avoué à Corbeil. 2-4

Etude de M^e SAUCIER, notaire à Maise.
A VENDRE OU A LOUER UN MOULIN
 Situé à Maise, sur la rivière de l'Essonne.

Ce Moulin est monté à l'anglaise de deux paires de meules. — Terres et prés d'une contenance de 4 hect.
 S'adresser, pour traiter, audit M^e SAUCIER. 4-3

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE A ÉTAMPES, SALLE TIVOLI,
 Le Mercredi 17 Février 1874, à midi,
 Par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en : Couchettes, Lits de fer, Sommiers, Literie, Linge, Armoires, Commodes, Tables à allonges en noyer et en acajou, Buffet, Fauteuils, Chaises, Bureau, Piano droit, Machine à coudre, Pendule, Convertis en ruolz, etc., etc.
AU COMPTANT.
 Dix centimes par franc en sus des enchères. 2-2

AVIS.
COMPAGNIE DU SOLEIL
 ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE
 Établie à Paris, rue de Châteaudun, 44.

Par décision spéciale du Conseil d'administration, M. CHARLET a été nommé aux fonctions d'agent général fondé de pouvoirs de la Compagnie du Soleil, dans l'arrondissement d'Etampes, en remplacement de M. CHAUSSAT.
 En conséquence, les personnes qui ont contracté ou

qui voudraient contracter des assurances avec la Compagnie dans l'agence d'Etampes, sont priées de vouloir bien s'adresser, à partir de ce jour, à M. CHARLET, son représentant.

Constituée en 1829, au capital de six millions de francs, la Compagnie du Soleil dispose aujourd'hui, au moyen de son fonds social, de ses réserves et de ses primes annuelles, d'un capital de plus de vingt millions de francs.

Elle assure aux conditions les plus libérales les propriétés mobilières et immobilières contre tous les risques d'incendie.

Les sinistres sont réglés avec toute la promptitude et la loyauté désirables. Les indemnités sont payées comptant immédiatement après le règlement définitif des dommages.

Les bureaux de l'Agence sont établis à Etampes, Place Notre-Dame, 15, chez CHARLET fils, chapelier.

LA VULNÉRINE MAUREL
 OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiputride puissant préserve de toutes contagions, épidémies, choléra ; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.
 Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures ; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc ; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si le peu est entamé, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la *Pomme de Vulnérine*, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gerçures, irritations, boutons, eczémas, demangeaisons et brûlures.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.
 — En gros, rue de la Verrière, 15, Maison FABRE, droguiste.
 — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles ; — DELANTHE, id., à Savigny ; — FIALON, id., à Rueil ; — PICHET, id., à Corbeil ; — INGRAND, id., à Etampes ; — CROUELLE, id., à Mantes ; — PAROD, id., à Pontoise ; — GOBET, id., à Rambouillet. 12

A VENDRE UN BON CHEVAL
 Agé de deux ans, en bon état.
 S'adresser à M. PHILIPPE, rue Darnatal, 9.

GOVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^o
 DE PARIS
 21, BOULEVARD HAUSSMANN.
 Seuls Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1860
 Convention du 15 Avril 1874
GUANO DISSOUS
 du PÉROU

DÉPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
 Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
 Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^o.
 Havre, chez M. E. FIOUQUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, MM. D'ORBIGNY et FAUSTIN fils.
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
 Melun, chez M. Le BARRE.
 Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez M. A. MOSSIGNON-DUPIN.
 St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

PLUS DE DENTS SÈCHES
 Par l'emploi du dentifrice
CHOCOLAT A ARRD
 Recommandé par les sociétés médicales
 Paris et à l'étranger.
 Se trouve chez les principaux Pharmaciens et Droguistes.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les remercions qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

CINQ FRANCS PAR MOIS
 JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
 ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90	Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4 ^o . 125
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25	Relié. 125
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution. 23 vol. in-8 ^o . 138	Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol., et 300 pl. color., en 2 vol. 400
DARSTET. grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-4 ^o . 72	Arts comptables, par Hanguard-Maugé, 4 vol. in-4 ^o , chromo. 600
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60	Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8 ^o . 40	Décoration et ornementation, par Liénard, 125 planches. 125
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8 ^o . 48	Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8 ^o . 50
Géographie. Dernière édition, par Matte-Brunella, 8 volumes in-8 ^o , gravures sur acier et colorées, broché. 80	L'ÉLOUËZ et FREMY. Traité de chimie géologique analytique, industrielle et agricole, 7 vol. in-8 ^o . 120
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Nadal. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90	BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8 ^o . 180
Le Sainet Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200	Pantheon des Illustrations françaises au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 volumes. 600	Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8 ^o . 200	Des Quêchons. Grandes Illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160
Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Vorepierre, 4 vol. in-4 ^o , avec 20,000 gravures. 100	DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100
Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100	— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100
	Les Jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio, grand prix de l'Exposition. 100
	Les grandes usines, par Turgan, 10 vol. in-4 ^o , avec gravures. 120

CRÉDIT MUSICAL
 Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments ; Musique religieuse, Musique militaire, etc.
 La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.
 Envoi franco des Catalogues
 Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
6 Février 1875.	fr. c.	12 Février 1875.	fr. c.	6 Février 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	19 22	Blé-froment.....	48 00	Blé élite.....	48 50
Froment, 2 ^e q.....	18 05	Blé-boulangier.....	45 34	Blé marchand.....	47 25
Méteil, 1 ^{re} q.....	15 17	Méteil.....	44 34	Blé champart.....	46 25
Méteil, 2 ^e q.....	13 90	Seigle nouv.....	42 00	Méteil mitoyen.....	43 25
Seigle.....	12 06	Orge.....	42 00	Méteil.....	44 00
Escourgeon.....	13 11	Escourgeon.....	41 34	Seigle.....	43 25
Orge.....	12 17	Avoine.....	41 00	Orge.....	43 00
Avoine.....	8 91			Avoine.....	41 25

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 6 au 12 Février 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 6	Lundi 8	Mardi 9	Mercredi 10	Jeudi 11	Vendredi 12
Rente 5 0/0.....	101 65	101 65	101 80	101 60	101 20	101 45
— 4 1/2 0/0.....	93 65	93 65	93 50	94 00	95 00	94 50
— 3 0/0.....	64 65	64 65	64 80	64 60	64 85	64 05

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
 Etampes, le 13 Février 1875.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
 Reçu franc et centimes, décimes compris.
 A Etampes, le 1875.